

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2014 A 19 HEURES**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME , BOUCHER, COLOMBIN et MONCOMBLE  
Mademoiselle COLOMBIN  
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER, BEAURAIN et LECOCQ

Secrétaire de séance : Mademoiselle COLOMBIN

Monsieur DUPUIS ouvre la séance.

**1) Délégation de fonctions au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 6° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 Euros ;
- 7° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 10 000 Euros maximum ;
- 8° Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- 9° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 10° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

POUR : 10 - ABSTENTION : 1 Monsieur DUPUIS

**2) Délégations de fonctions aux Adjoints au Maire**

Monsieur le Maire propose de déléguer, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> Avril 2014, les fonctions suivantes :

- **à Monsieur Franck PIETERS – 1<sup>er</sup> Adjoint** :
  - . Environnement
  - . Service Administratif

- **à Madame Marie-Line PRUDHOMME – 2<sup>ème</sup> Adjointe :**
  - . Communication
  - . Fêtes et cérémonies
- **à Monsieur Anthony DELASSUS – 3<sup>ème</sup> Adjoint :**
  - . Grands travaux
  - . Personnel technique

POUR : 11

### **3) Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire**

Dans les conditions prévues par la loi, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur LECOCQ pense qu'il serait judicieux, pour ce début de mandat, que le Maire et les Adjoints fassent un geste en ne percevant qu'une partie de leur indemnité. Le Maire et les Adjoints tiennent à rappeler ce que représente la masse de travail pour ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, comme suit :

- Taux maximal : 17 % de l'indice 1015

ABSTENTION : 1 Monsieur DUPUIS

POUR : 9

CONTRE : 1 Monsieur LECOCQ

### **4) Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux Adjoints au Maire**

Dans les conditions prévues par la loi, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire, comme suit :

- Taux maximal : 6,6 % de l'indice 1015

ABSTENTION : 3 Messieurs PIETERS et DELASSUS, Madame PRUDHOMME

POUR : 7

CONTRE : 1 Monsieur LECOCQ

### **5) Attribution des Commissions et Syndicats**

Il est procédé au vote pour la répartition des délégations dans les commissions communales et dans les structures intercommunales :

### **Bâtiments Communaux – Eglise – Cimetière**

- Messieurs PIETERS, LECOCQ, BEURAIN et DELASSUS
- Madame PRUDHOMME
- Mademoiselle COLOMBIN

### **Assainissement - Environnement – Champs et Marais**

- Monsieur PIETERS
- Mesdames MONCOMBLE et BOUCHER
- Mademoiselle COLOMBIN

### **Commission des Impôts**

- Messieurs PIETERS, DEPOORTER et BEURAIN
- Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et BOUCHER

### **Commission des Finances et Budget**

- Messieurs DUPUIS, PIETERS et DELASSUS
- Mesdames PRUDHOMME et MONCOMBLE

### **Commission de la Communication Municipale**

- Messieurs PIETERS, DEPOORTER et DELASSUS
- Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN

### **Commission Fêtes et Cérémonies**

- Messieurs DEPOORTER et BEURAIN
- Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et MONCOMBLE
- Mademoiselle COLOMBIN

### **Commission Urbanisme - Voirie – Chemins – Eclairage Public**

- Messieurs PIETERS, LECOCQ, DEPOORTER, BEURAIN et DELASSUS
- Mademoiselle COLOMBIN

### **Eau – Syndicat Intercommunal d’A.E.P. d’HANGEST-SUR-SOMME**

Titulaires : Messieurs PIETERS, LECOCQ et DELASSUS

### **Association Aide aux Mères de Famille**

Titulaire : Madame PRUDHOMME

Suppléant : Mademoiselle COLOMBIN

### **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Canton de Picquigny**

Titulaire : Monsieur DELASSUS

Suppléant : Madame BOUCHER

### **TRINOVAL**

Titulaire : Monsieur PIETERS

Suppléant : Monsieur LECOCQ

### **Syndicat Intercommunal pour le C.A.T. de Flixecourt**

Titulaire : Monsieur PIETERS

Suppléants : Mesdames MONCOMBLE et BOUCHER

**Fédération Départementale d’Energie de la Somme FDE 80**

Titulaires : Messieurs DUPUIS et LECOCQ

Suppléants : Messieurs DEPOORTER et DELASSUS

**Communauté de Communes Ouest Amiens : C.C.O.A.**

Titulaire : Messieurs DUPUIS et PIETERS

**Syndicat Intercommunal Scolaire de Flixecourt**

Titulaires : Monsieur DUPUIS – Madame MONCOMBLE

Suppléant : Madame BOUCHER

**Gendarmerie de Flixecourt**

Titulaires : Messieurs DUPUIS et LECOCQ

**Commission des Marchés Publics et Appels d’Offres**

Titulaires : Monsieur PIETERS – Madame PRUDHOMME – Mademoiselle COLOMBLIN

Suppléants : Mesdames COLOMBIN – MONCOMBLE et BOUCHER

**Commission « Jeunesse – Sport – Culture et Loisirs »**

Messieurs PIETERS – DEPOORTER – BEAURAIN et DELASSUS

Mesdames PRUDHOMME et MONCOMBLE

**Centre Communal d’Action Sociale**

Auparavant le nombre de représentants était de 8 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l’unanimité de porter, à nouveau, le nombre de représentants du Centre Communal d’Action Sociale à 8 (4 personnes du Conseil + 4 personnes extérieures).

Membres du Conseil :

- Monsieur DELASSUS
- Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et MONCOMBLE

Les personnes extérieures seront désignées par arrêté du Maire, celui-ci étant le Président du CCAS.

**Ecole d’HANGEST-SUR-SOMME**

Messieurs DUPUIS – DEPOORTER et BEAURAIN

POUR : 11

**6) Désignation des délégués locaux du CNAS (Elu et Agent)**

Monsieur le Maire présente au Conseil le CNAS (Centre National d’Action Social pour le personnel des collectivités locales). Il rappelle que la commune est affiliée au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2010. Le CNAS permet au personnel de bénéficier de prestations sociales comme par exemple : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, chèques réduction etc. Il présente également la Charte de l’Action Sociale qui rappelle les points cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé il y a lieu de désigner deux nouveaux délégués, un délégué élu et un délégué agent, pour les six années à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil nomment :

- Monsieur PIETERS Franck, délégué élu
- Madame SAINT Christine, déléguée agent

POUR : 11

#### **7) Délibération concernant l'allocation indemnités de conseil et de confection de budget au Receveur Municipal**

Le Conseil décide d'attribuer à Madame Martine HABARE, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰  
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰  
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰  
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰  
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰  
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰  
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰  
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

POUR : 11

#### **8) Vote des 3 Taxes 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2014 :

➤ Taxe d'Habitation :	19.04 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	17.00 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	58.09 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 88 933 Euros.

POUR : 11

## **9) Vote des subventions 2014**

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité le paiement des subventions 2014 suivantes :

▪ Ecole Publique d'HANGEST-SUR-SOMME :	14 000 Euros
▪ Ecole Publique de FLIXECOURT :	4 000 Euros
▪ Ecole Privée de BELLOY-SUR-SOMME :	230 Euros
▪ Ecole Privée LA PROVIDENCE	115 Euros
▪ Ecole Publique de BELLOY-SUR-SOMME	300 Euros
▪ Ecole Privée de FLIXECOURT :	400 Euros
▪ C.C.A.S. :	3 000 Euros
▪ Association Aide aux Mères de Famille :	200 Euros
▪ Les Restaurants du Cœur :	300 Euros
▪ Centre de Loisirs et stages éducatifs et sportifs (4 semaines maxi par an soit 20 jours. 5 Euros par j/enfant)	2 000 Euros
▪ Voyages Scolaires (2 jours et +. 50 Euros par enfant/an)	600 Euros
▪ Subventions diverses :	500 Euros
▪ ADAPEI 80 « PAPILLONS BLANCS » :	100 Euros
▪ A.S.C.BOURDON	1 000 Euros
▪ Association Française des Sclérosés en Plaques	100 Euros
▪ AFM TELETHON	100 Euros

POUR : 11

## **10) Informations et questions diverses**

- Monsieur DUPUIS souhaite remplacer l'arbre qui a été enlevé au terrain de jeux. Le Conseil est d'accord.
- Monsieur PIETERS informe le conseil qu'il va être mis en place une boîte à idées. Ce point va être mis en place par la Commission « Communication ».
- Monsieur LECOCQ demande que les horaires d'ouverture de la Mairie soient affichés. Monsieur DEPOORTER demande à ce qu'ils soient également rediffusés dans la Commune. Monsieur PIETERS s'en occupe. Monsieur PIETERS ajoute que l'entrée de la Mairie va se faire par la Salle de la Mairie et non plus côté parking.
- Monsieur LECOCQ rappelle qu'il y a des dossiers urgents en cours et qu'il y aurait lieu de les traiter en priorité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21 heures 25.